

Évaluation pension alimentaire enfant (+arriérés ?)

Par **PIERRE MARTEAU**, le **29/07/2008** à **23:52**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce et je ne vis plus au domicile conjugal depuis 8 mois. Le divorce par consentement mutuel sera prononcé dans le courant du mois d'octobre. Je verserai une pension alimentaire pour mon fils de 14 ans. Il y aura t-il un arrié pour ces mois là ? Comment puis-je estimer le montant de cette pension ? Mon revenu net est de 1800 € par mois. Les revenus net de la maman de mon fils sont de 2500 € . Elle a gardé le maison conjugale et doit me verser 1/4 de sa valeur.

Je rajoute que j'ai une grande fille de 22 ans,étudiante, d'un premier mariage pour qui je verse une pension de 200 €.

Merci sincérement pour votre réponse. PM